

AR

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 080-218002830-20230405-DE112023-DE

L'ETOILE

**DELIBERATION DU  
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le 05/04/2023, réuni sous la présidence de N. TIRMARCHE, Maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022  
Considérant  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTEGRATION BUDGETS CLOS	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-171 455,47 €	0	-113 102,98 €	370 816,91 €	-370 816,91 €		-655 375,36 €
FONCT	941 062,31 €	171 455,47 €	256 754,32 €				1 026 361,16 €

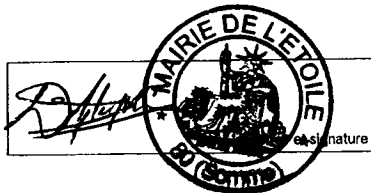
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE</b>	1 026 361,16 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	655 375,36 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	370 985,80 €
Total affecté au c/ 1068 :	655 375,36 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/22</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-284 558,45 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	370 985,80 €

Fait à L'Étoile  
Le 21/04/2023

Délibéré par le Conseil Municipal  
Le 05/04/2023



Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 11  
Suffrages exprimés :  
Abs : 0 Pour : 11 Contre : 1

Date de la convocation : 30/03/2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
publication le 24/04/2023.

Préfecture le 24/04/2023 et de la

